

REPUBLICQUE GABONAISE

UNION TRAVAIL JUSTICE



**INTERVENTION DE  
MONSIEUR FRANKLIN MAKANGA  
SUR LE POINT 28 :  
PROMOTION DE LA FEMME  
TROISIEME COMMISSION  
(65<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE)**

\*\*\*\*\*

**New York, le 12 octobre 2010**

**Vérfié à l'audition**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence des travaux de notre Commission pour cette session.

Ma délégation tient à exprimer, à vous-même, ainsi qu'aux autres membres du bureau, notre plein appui et notre disponibilité à vous accompagner dans l'exercice de vos fonctions.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites respectivement par le Malawi au nom du groupe africain et celle du Yémen au nom du groupe des 77 et de la Chine.

**Monsieur le Président,**

La promotion de la femme figure depuis de nombreuses années parmi les questions centrales de l'Agenda des Nations Unies.

En effet, depuis la Conférence mondiale de Beijing, la Communauté internationale a multiplié de façon significative ses efforts en faveur de la promotion et de la protection des droits de la femme.

La matérialisation patente de cette avancée est sans conteste, la création récente d'une nouvelle entité genre dénommée "ONU Femmes",

Ma délégation saisit cette occasion pour renouveler ses sincères félicitations à Madame Bachelet pour sa nomination à la tête de cette nouvelle structure.

Nous nous félicitons de ce que la constitution du bureau de cette entité obéit au principe de la représentation géographique équitable. Les élections des membres de ce bureau qui se dérouleront ce mois attesteront de notre volonté de voir toutes les régions être impliquées à l'élaboration et la mise en oeuvre de toutes les politiques relevant de la question du Genre.

**Monsieur le Président,**

Les politiques mises en oeuvre, par notre Gouvernement depuis quelques années, dans le domaine de la promotion de la femme, visent deux objectifs majeurs: lui assurer l'accès aux soins, à l'éducation et à l'emploi et surtout l'impliquer davantage dans les processus de prise de décision dans les domaines politique, économique et social.

Le Gouvernement gabonais a fait des progrès significatifs en favorisant une présence de plus en plus forte des femmes dans les différentes instances de décisions du pays.

L'exemple le plus parlant de cette évolution, nous a été donné lors de la transition politique que le Gabon a connu suite au décès du feu Président Omar BONGO ONDIMBA.

Au cours de cette période sensible, le destin du pays était entre les mains de deux femmes remarquables, l'une à la tête de l'Etat et l'autre à la Présidence de la Cour Constitutionnelle.

Avec l'appui notamment du PNUD et du FNUAP, le Gouvernement gabonais poursuit avec la même vigueur son action en faveur de la promotion et la protection des droits de la femme.

La coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies est visible à tous les niveaux de notre mobilisation autour de cette importante question.

L'appui apporté au Gouvernement par le PNUD à l'élaboration d'une politique nationale Genre tout comme l'initiative lancée le 25 juin 2010 conjointement par l'Assemblée Nationale et le FNUAP en faveur des droits des femmes, témoignent de la dynamique constante de cette coopération.

**Monsieur le Président,**

Le combat en faveur de l'égalité entre les sexes, constitue un défi que la Communauté internationale doit relever.

Malgré de nombreux progrès réalisés dans ce domaine au niveau national, régional et mondial, force est de reconnaître que l'objectif de la parité est loin d'être atteint.

Nos efforts doivent s'orienter vers le respect de nos engagements politiques et juridiques en faveur de la promotion de la femme, l'intensification de notre lutte contre les violences faites aux femmes, l'amélioration de la santé reproductive des femmes, y compris l'accès à la planification familiale en vue de réduire la mortalité maternelle.

Concernant ce dernier point, mon pays se félicite de la nouvelle stratégie du Secrétaire général sur la santé maternelle qui permettra de mobiliser de ressources, de renforcer les dispositifs de soins pour les mères et les enfants et de lutter contre les inégalités d'accès aux soins.

Je vous remercie.